

Séance du samedi 02 avril 2022

Date de la convocation: 25/03/2022

Membres en exercice : 11
L'an deux mille vingt-deux et le deux avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christelle JULLIEN,

Présents : 9
Votants : 10
Présents : Christelle JULLIEN, Annie VANCAUWENBERGE, Jean-Pierre PLOUCHART, Philippe LEFEVRE, Catherine LEFORT, Josiane POISSINGER, Nadia MARTIN, Gilles CURCHOD, Eric HERMANS

Représentés : Anselme MAURICE

Excusés :

Absents : Patrick GRYPONPREZ

Secrétaire de séance : Annie VANCAUWENBERGE

DE_009_2022 - Objet : Vote du compte administratif - louatre

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VANCAUWENBERGE Annie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par JULLIEN Christelle après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	19 052.91			86 441.65	19 052.91	86 441.65
Opérations exercice	22 386.14	6 284.54	120 818.58	119 230.99	143 204.72	125 515.53
Total	41 439.05	6 284.54	120 818.58	205 672.64	162 257.63	211 957.18
Résultat de clôture	35 154.51			84 854.06		49 699.55
Restes à réaliser						
Total cumulé	35 154.51			84 854.06		49 699.55
Résultat définitif	35 154.51			84 854.06		49 699.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Sous Préfecture de Soissons
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 002-210204186-20220402-DE_009_2022-DE

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LOUATRE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christelle JULLIEN



RF Sous Préfecture de Soissons
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2022 002-210204186-20220402-DE_009_2022-DE